

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – n°453/2010)

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit**

Ragnarok sels de nicotine 20mg/ml – 10ml

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Produit destiné à un usage professionnel.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Comunica Concept  
 10 rue François Durafour  
 42160 Andrézieux Bouthéon - FRANCE  
 T 04.77.40.09.71  
 contact@aromes-et-liquides.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance : Heures d'ouverture : 24h/24 – 7j/7

ANGERS	02.41.48.21.21
BORDEAUX	05.56.96.40.80
LILLE	0.800.59.59.59
LYON	04.72.11.69.11
MARSEILLE	04.91.75.25.25
NANCY	03.83.22.50.50
PARIS	01.40.05.48.48
STRASBOURG	03.88.37.37.37
TOULOUSE	05.61.77.74.47

ORFILA : 0033 1 45 42 59 59

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange**

 Classification selon le règlement n°1272/2008 :

Identification des dangers – CLP : H301 - Toxique en cas d'ingestion

EUH208: Contient 4-Hydroxy-2,5-diméthyl-3(2H)-furanone. Peut produire une réaction allergique.

- Danger physique : Non classé
- Danger pour la santé humaine : ATO3 - Toxicité aiguë (voie orale) – Catégorie 3
- Danger pour l'environnement : Non classé

Disposition particulière hors étiquette :

- Fermeture de sécurité pour enfants
- Indice tactile de danger

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Etiquetage selon le Règlement n°1272/2008 :

- Pictogramme de danger :



- Mention d'avertissement : DANGER
- Mention de danger : H301 - Toxique en cas d'ingestion

Mention additionnelle : EUH208 : Contient 4-Hydroxy-2,5-dimethyl-3(2H)-furanone. Peut produire une réaction allergique.

- Conseils de prudence :

#### Prévention

P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

#### Intervention

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

P330 : Rincer la bouche

#### Stockage :

P102 + P405 : Garder sous clef et tenir hors de portée des enfants.

#### Élimination

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

### **2.3. Autres dangers**

Sans objet.

## **SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Composants dangereux :

n° C.A.S.	EINECS	Matière	%	Classification selon le Règlement (CE) n°1278/2008 (CLP)
15197-02-1	-	Lactate de nicotine	[2.5 – 7.6]	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Aquatic Chronic 2; H300 H310 H330 H411
3658-77-3	222-908-8	4-Hydroxy-2,5-dimethyl-3(2H)-furanone	[0.01 – 0.1]	Skin sens. 1A, Eye Dam 2; H317, H319

## **SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

### **4.1. Description des premiers secours**

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés - laver abondamment à l'eau - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou UN MEDECIN.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 10 minutes, en gardant les paupières écartées – Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou UN MEDECIN.

En cas d'ingestion : Rincer abondamment la bouche à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou UN MEDECIN

En cas d'inhalation : Placer le sujet au repos et à l'air frais, hors de la zone contaminée - Consulter immédiatement un médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas de données spécifiques disponibles.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de données spécifiques disponibles.

## **SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Produit non inflammable

### **5.1. Moyens d'extinction**

Extincteurs à gaz carbonique - mousse - poudre.

Mesures particulières :

- Eviter de respirer les vapeurs dégagées
- Porter un appareil respiratoire

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune donnée disponible.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Sans objet.

## SECTION 6 : MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8, afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels ;

Pour les non-secouristes : éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes : cf. section 8 pour les équipements de protection individuelle appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que l'écoulement ne se répande dans l'environnement (sols, cours d'eau, eaux usées).

Avertir les Autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement : réduire la dispersion du produit avec un absorbant inerte (sable, terre par exemple ou poudre inerte).

Nettoyage : Elimination des déchets et des eaux de rinçage conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Cf. section 8.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :

- Utiliser dans des locaux ventilés
- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Utiliser un équipement de protection individuel en cas d'un important contact superficiel avec la peau
- Refermer les emballages après utilisation
- Ne pas manger, boire et fumer dans la zone de fabrication
- Se laver les mains après chaque utilisation

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

- Stocker le produit dans son emballage d'origine fermé, dans un lieu sec et ventilé
- Reproduire l'étiquetage si le produit doit être transvasé dans un autre contenant
- Conserver à l'écart des aliments et boissons
- Conserver le produit hors de portée des enfants

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Cf. section 1.

## SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition professionnelle :

N° CAS	Désignation	VME (8h)		VLE		Observations
		(mg/m <sup>3</sup> )	(ppm)	(mg/m <sup>3</sup> )	(ppm)	
54-11-5	Nicotine	0.5	-	-	-	Risque de pénétration percutanée

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les aliments et boissons. Ne pas ingérer.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Equipements de protection individuelle :

- **Protection respiratoire :** En cas de ventilation des locaux insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- **Protection des yeux :** Eviter le contact avec les yeux. Le port de lunettes est requis.
- **Protection des mains :** Utilisez des gants de protection résistants aux agents chimiques. Gants imperméables.
- **Protection de la peau :** Eviter le contact avec la peau. Portez des vêtements de protection chimique.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore à jaune clair
Odeur :	Caractéristique
pH :	Non documenté
Point de fusion/intervalle (°C) :	Non documenté
Point d'ébullition initial/ intervalle (°C) :	Non documenté
Point éclair :	> 60°C
Taux d'évaporation :	Non documenté
Auto-inflammabilité :	Non documenté
Propriétés explosives :	Non documenté
Pression de vapeur :	Non documenté
Densité de vapeur :	Non documenté
Densité relative :	1.14
Solubilité dans l'eau :	Non documenté
Coefficient de partage :	Non documenté
Température de décomposition :	Non documenté

### 9.2. Autres informations

Non applicable.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET REACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit toxique en cas d'ingestion.

**11.1.1. Substances** **Nicotine**• **Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
54-11-5	Nicotine				
	par voie orale	DL50	ATE= 5 [3.34 – 24] mg/kg	Souris.	ECHA*
	Dermique	DL50	70 mg/kg	Lapin.	ECHA*
	Par inhalation vapeur	ATE	0.5 mg/l		
	Par inhalation (4h) aérosol	CL50	0.19 mg/l	Rat.	ECHA*

\*Committee for Risk Assessment RAC Opinion proposing harmonised Nicotine (ISO); 3-[(2S)-1-methylpyrrolidin-2-yl]pyridine, 09/2015

• **Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Les études sur l'animal ont documenté des effets toxiques pour la reproduction.

**11.1.2. Mélange**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1. Toxicité****12.1.1. Substances** **Nicotine**

N° CAS	Substance			[h]   [d]	Espèce	Source
	Toxicité aquatique	Dose				
54-11-5	Nicotine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4 mg/l	96h	Oncorhynchus mykiss	US EPA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	37 mg/l	72h	Desmodesmus subspicatus ECHA Dossier	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,24 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier

### **12.1.2. Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

## **SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les réglementations nationales doivent être également observées

**Produit** : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Emballages non nettoyés** : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## **SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **14.1. Numéro ONU**

2810.

### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Liquide organique toxique, N.S.A. (Nicotine)

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR : 6.1

IMDG : 6.1

IATA : 6.1

### **14.4. Groupe d'emballage**

ADR : II

IMDG : II

IATA : II

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Sans objet.

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Se référer à la section 6-8.

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

## **SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucune information disponible.

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**Abréviations et Acronymes :

ADR : Agreement Dangerous goods by Road  
IATA : International Air Transport Association  
IMDG : International Maritime Dangerous Goods

Texte intégral des phrases R et H citées en point 3. :

R25 : Toxique en cas d'ingestion  
R27 : Très toxique en cas de contact cutané  
R51-53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique  
H300 : Mortel en cas d'ingestion  
H310 : Mortel par contact cutané  
H330 : Mortel par inhalation  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

*Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée sur ce document. Ils sont donnés de toute bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été conçu. Ces renseignements ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.*